

(1)

(N° 95.)

Chambre des Représentants.

(SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1891.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations — en douze projets de loi spéciaux — le projet de Budget général de l'État pour l'exercice 1892. Les évaluations de recette s'élèvent à fr. 342,110,490 40 et les prévisions de dépense à. 338,856,670 07

Soit un excédent de recette probable de fr. 3,253,820 33

La comparaison, par ministère et par service, entre les prévisions de dépense pour l'exercice futur et les crédits votés ou demandés pour l'exercice 1891 d'une part et, d'autre part, entre les évaluations de recette proposées et celles qui sont votées en ce qui concerne les deux mêmes exercices, fait l'objet du tableau ci-après.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES entre les crédits des exercices 1891 et 1892.	
	votés ou demandés pour l'exercice 1891.	proposés pour l'exercice 1892.	En plus.	En moins.
Dette publique.	102,096,726 07	102,289,485 07	192,759 »	»
Dotations	4,690,555 »	4,570,600 »	»	119,955 »
Ministère de la Justice	17,123,225 »	17,045,125 »	»	78,100 »
— des Affaires Étrangères	2,483,887 95	2,482,863 »	»	1,024 95
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,965,915 »	23,105,915 »	140,000 »	»
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	17,016,597 »	17,006,297 »	»	10,300 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	104,094,123 »	104,079,063 »	»	15,060 »
— de la Guerre	46,888,462 »	46,960,582 »	72,120 »	»
Gendarmerie	4,267,400 »	4,264,500 »	»	2,900 »
Ministère des Finances.	15,523,895 »	15,523,740 »	»	155 »
Non-Valeurs et Remboursements	1,548,500 »	1,528,500 »	»	20,000 »
	338,699,286 02	338,856,670 07	404,879 »	247,494 95
Voies et Moyens.	341,692,712 40	342,110,490 40	+ 157,384 05	
	+2,993,426 38	+3,253,820 33		

Dépenses. — Comme on le voit, les augmentations de crédit proposées s'élèvent ensemble à 404,879 francs et les diminutions à fr. 247,494 95; d'où il suit que le projet de Budget général pour l'exercice 1892 est, en ce qui concerne les dépenses, présenté en augmentation de fr. 157,384 05 sur celui de 1891.

Les augmentations et les diminutions sont expliquées dans des notes placées en tête des projets de loi de Budget. Les augmentations sont toutes ou presque toutes sollicitées pour faire face à des accroissements de dépense résultant de l'application des lois et règlements, et qu'il n'est dès lors pas possible d'éviter. L'augmentation proposée pour le Ministère de la Guerre est destinée à couvrir le surcroît de charges que doit entraîner l'année 1892, qui est bissextile. Il a été porté au projet de Budget de la Dette publique un crédit de 1,200,000 francs pour le service des capitaux à emprunter éventuellement pour l'exécution de travaux publics.

Recettes. — Quant au Budget des Voies et Moyens, il vous est soumis avec une augmentation de 417,778 francs sur les évaluations de recette pour l'exercice 1891.

Le tableau ci-après indique sur quelles branches de revenu portent les différences en plus et en moins que présentent les évaluations de 1892 comparativement à celles de 1891.

	DIFFÉRENCES	
	en plus.	en moins.
Art. 1 ^{er} . Contribution foncière . . . fr.	163,000 »	—
» 2. — personnelle . . .	»	150,000 »
» 5. Douanes. — Droits d'entrée . .	312,637 »	»
» 6. Accises	452,828 »	»
» 7. Recettes diverses	23,000 »	»
» 8. Enregistrement	»	400,000 »
» 9. Greffe	»	170,000 »
» 11. Successions, litt. <i>a</i>	»	500,000 »
» 12. Timbre.	100,000 »	»
» 20. Télégraphes et téléphones . .	100,000 »	»
» 21. Postes, litt. <i>a</i> et <i>d</i>	240,100 »	»
» 27. Établissements régis p ^r l'État.	20,000 »	»
» 28. Produits divers et accidentels.	30,000 »	»
» 29. Revenus des domaines	40,000 »	»
» 30. Abonnements au <i>Moniteur</i> . .	6,000 »	»
» 31. Produits divers des prisons . .	»	42,000 »
» 34. — des droits de chan- cellerie	500 »	»
» 37. — de la régie du <i>Moni- teur</i>	9,000 »	»
» 38. — des établissements de bienfaisance de l'État	»	225,000 »
» 41. Bonification sur l'excédent de la circulation moyenne des billets de la Banque Natio- nale	50,000 »	»
» 42. Fonds d'amortissement sans emploi	108,000 »	»
» 43. Intérêts sur 20,000 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	10,000 »	»
» 44. Frais de perception des cen- times provinciaux et com- munaux	10,000 »	»
A REPORTER fr.	1,675,065 »	1,487,000 »

REPORT.	fr. 1,675,065 »	1,487,000 »
Art. 47. Recouvrements d'avances faites par divers Départe- ments	»	20,000 »
» 52. Abonnements des particuliers (Budget de 1891.) pour le service des ponts et chaussées	»	732 »
» 56. Remboursement de dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles . . .	»	1,555 »
» 60. Établissements de bienfaisance (Nouveau.)	252,000 »	»
		<hr/>
	1,927,065 »	1,509,287 »
		<hr/>
En plus.	fr.	417,778 »
		<hr/>

Les évaluations ont été établies, comme précédemment, avec modération et aussi exactement que le permet l'époque, encore éloignée, de l'ouverture de l'exercice qu'elles concernent.

Comme pour les dépenses, des notes placées en tête du projet de Budget des Voies et Moyens expliquent les différences en plus et en moins par article du tableau de la loi.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre, pour l'exercice 1892, dressé en exécution de l'article 24 de la loi sur la comptabilité de l'État, fait l'objet d'un treizième projet de loi qui est également soumis à vos délibérations.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

